

COMMUNE DE GRURY

<p style="text-align: center;">CONSEIL MUNICIPAL Compte rendu de la session extraordinaire du 16 juin 2015</p>
--

Présents : M. Guillaume PAQUIER, Mmes Claudette GRIVIAUD, Nathalie TALPIN, M. Albert THEVENET, Mmes Nathalie PAGNIER, Véronique BAILLY, Véronique VACHER, MM. Lionel GONNEAUD, Guillaume GUYARD, Mme Séverine COMPARET, MM. Mathieu AUXOUX, Dominique NEANT, Eric BOUDOT, Serge POTIER, Jean-Pierre GOUDIER.

Secrétaire de séance : M. Guillaume GUYARD

M. PAQUIER ouvre la séance, et Mme Nathalie TALPIN donne lecture du compte rendu de la session du 14 avril 2015 qui est adopté à l'unanimité.

M. le Maire demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour en ajoutant trois nouveaux points :

- Réclamation redevance assainissement
- Devis travaux La Gare
- RPQS assainissement

TRAVAUX VOIRIE 2015

Vu le rapport de la commission d'appel d'offres réunie le 9 juin 2015, le conseil municipal retient l'entreprise SNTPAM (montant de l'offre : 16 050 € HT) pour les travaux sur les chemins de La Malvelle, des Loges et de Creuseveau.

EMPRUNTS

Le Maire rappelle

- qu'au moment du vote du budget, le Conseil Municipal avait émis l'idée de renégocier le taux de l'emprunt en cours, une demande a été faite dans ce sens auprès de la banque qui a répondu dans un premier temps qu'aucune négociation n'était possible pour les collectivités. Des démarches sont toujours en cours.
- que la somme de 193 000 € correspondant à la réalisation d'un emprunt, a été inscrite au budget 2015 pour financer en partie les travaux de reconstruction de l'atelier communal. Dans ce cadre, 4 banques ont été sollicitées pour proposer une offre. Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal autorise le Maire à contracter un emprunt du montant inscrit au BP sur 15 ans au taux fixe de 1,66 % auprès du Crédit Agricole. Cette décision a été prise en l'absence de M. Jean-Pierre Goudier, Président du Conseil d'Administration de la Caisse Locale.

ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal valide le projet de remplacement de matériels vétustes (cellules, horloges et commandes) proposé par le SYDESL contre une participation communale de 2 100 € HT.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le Conseil Municipal décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 600 € à l'Association des Parents d'Elèves pour la fête patronale.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal prend connaissance du courrier de M. Gronfier qui sollicite l'annulation de la redevance d'assainissement de son ancienne maison située aux Reynots. Compte tenu des arguments avancés, le Conseil accepte la demande.

TRAVAUX GARE

Le Maire rappelle que les travaux de désamiantage du bâtiment incendié ont débuté. Pour cela en accord avec les adjoints et après négociation avec l'entreprise Lassot et l'architecte, il a fallu accepter un avenant qui porte sur une modification des prestations. Cet avenant n'occasionne aucun frais supplémentaire pour la collectivité.

Les travaux de construction du nouveau local ont démarré comme prévu. Le bâtiment étant construit en limite de propriété, des travaux supplémentaires (drainage et réalisation d'une longrine arrière relevée de 80 cm) pour un coût de 3 173 € HT sont nécessaires. Le Conseil Municipal accepte le devis établi par l'entreprise Lassot, attributaire du lot 1, et autorise le Maire à signer l'avenant correspondant.

RPQS ASSAINISSEMENT

Après présentation, le Conseil Municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et décide sa mise en ligne.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal prend connaissance

- de la validation du PEDT par les services académiques.
- de l'ouverture d'une 3^{ème} classe (décision à valider par CDEN).
- des travaux engagés par la CCSL sur l'organisation des transports scolaires pour la rentrée 2016.
- des remerciements du CFA de Mercurey, du CFA du bâtiment et du centre Leclerc pour le versement de subventions.
- de la fermeture du bureau de poste en raison des congés annuels du 3 au 8 août et du 17 au 22 août.
- de la modification de la date de collecte des ordures ménagères qui seront ramassées le mardi 30 juin au lieu du jeudi 2 juillet.
- d'un abonnement EDF toujours en cours pour la bascule et décide sa résiliation.

Le Maire fait un point sur l'évolution du dossier de Mme Lagarde suite à son passage devant la commission de réforme et sa consultation par le médecin de prévention. Il précise que l'agent est toujours en arrêt de travail pour accident de service et que sa requête auprès du tribunal administratif a été classée sans suite.

Extrait conforme à l'original,
Le Maire